Association Des Experts-Comptables des Alpes

Intitulé de la formation :	**ACTUALISATION DES CONNAISSANCES SOCIALES**
Date :	**21 juin 2022**
Formateur :	**Me Baptiste LEGER ou Mathilde TAN**
Organisme :	**Sainte Claire Avocats**

Cycle :	**Collaborateur**
Positionnement à l'entrée : - **Public / niveau requis :**	**Expert-comptable, collaborateur**
Prérequis :	**Aucun**

Objectif opérationnel :
Comprendre et Appréhender toutes les nouvelles règles issues des dernières lois, décrets et circulaires ainsi que des arrêts de la Cour de Cassation afin de les mettre en application au sein de l'entreprise.

Contenu de la formation :

- Actualité législative et règlementaire
- Actualité jurisprudentielle

Moyens pédagogiques et techniques :
Nous choisissons des formateurs expérimentés et des organismes de formations professionnels. Ils déterminent le contenu, la méthode et les outils de formation adaptés aux stagiaires.

Support pédagogique envoyé par mail deux jours au plus tard avant le jour de la formation.

Modalités de formation :
- Formation en présentiel

Modalités de suivi et d'évaluation :
- Feuilles de présence : signées par le formateur et par les stagiaires par demi-journée
- Evaluation : nos formations sont de courtes durées (maximum 1 jour), nos évaluations sont effectuées à froid par chaque stagiaire qui reçoit un lien par mail à l'issue de la formation

Association Des Experts-Comptables des Alpes

- Attestation individuelle de formation : téléchargeable par le stagiaire après qu'il est complété le quiz et le questionnaire de satisfaction.

Modalités d'organisation :

- **Lieu** : hôtel Mercure, 34 avenue de Verdun 38240 Meylan
- **Durée :** 4 h
- **Horaire** : de 14h à 18h
- **Groupe** : 40 personnes au maximum
- **Modalité d'accès** : être adhérent à l'association et s'inscrire via le site internet
- **Délai d'accès** : inscription 10 jours avant la formation au minimum
- **Tarifs** : 50€ HT / 60€ TTC par personne

Engagements :

- Le donneur d'ordre s'engage à libérer le collaborateur inscrit à la formation à la date choisie
- Le stagiaire s'engage à être présent et à participer activement à la formation pour sa réussite et l'atteinte de l'objectif.
- En cas d'absence à la formation ou d'annulation effectuée 7 jours précédant le début du stage le montant des droits d'inscription resteront acquis à l'association.

Accessibilité :

Nos formations ont lieu dans des ERP en conformité pour l'accueil des PSH.

Merci de contacter notre référent handicap pour préparer une inclusion totale

Conditions de déroulement :

- Convocation : envoyée aux stagiaires, par mail, une semaine, précédant la formation
- Règlement intérieur : nos formations peuvent avoir lieu dans différents bâtiments, les règlements intérieurs sont envoyés avec la convocation ou sont disponibles sur place.
- Restauration : pour nos formations organisées à la journée le repas est inclus.
- Parking : places de parking gratuites

Conditions générales de ventes :

Disponibles sur le site internet (https://www.adeca.fr/informations/conditions-generales-de-vente/)

Association Des Experts-Comptables des Alpes

Contacts :

Référents :	Adresse mail
Pédagogique	contact@adeca.fr
Administratif	
PSH - handicap	

Nous vous remercions de préciser dans l'objet de votre mail le référent destinataire.

Indicateurs de résultats (en pourcentage) calculés sur la période d'avril à décembre 2021 :

Nos stagiaires jugent que :

99%

De nos formateurs ont une excellente ou bonne maîtrise de leur sujet.

97%

La pertinence des exemples et cas pratiques aborder sont excellentes ou bonnes.

97%

L'organisation de nos formations est excellente ou bonne.